

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2051

13 juillet 2016

SOMMAIRE

20 CrystalGrove S.à r.l.	98402	Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 1 S.à r.l.	98423
Ancelux S.à r.l.	98448	Dundee (International) Nuremberg Karl-Mar- tell-Str. S.à r.l.	98423
Bagama Holding S.à r.l.	98429	Dynamax S.à r.l.	98446
Bakery Technology 4	98425	EGHAM S.A., société de gestion de patrimoine familial	98424
Barlux S.A.	98429	Estate Communication	98448
Barlux S.A.	98430	Extension S.A.	98424
Belair House	98428	Fro Solar Concept S.à r.l.	98424
Belair House	98425	GNBL S. à r.l.	98446
Boson Energy	98428	HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	98424
Bridgepoint Europe V Investments (2) S.à r.l.	98429	Lux Elementary Processing S.A.	98412
Caccini Holding S.à r.l.	98430	Lux Investment Holding S.A.	98416
Café du Stade	98437	OCM Luxembourg EPF III Elix Holdings S.à r.l.	98416
Campo Development S.à r.l.	98430	Omega Iceland S.à r.l.	98416
Candriam Luxembourg	98431	Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l.	98425
Cetrel Securities S.A.	98431	Triangle Holding III S.à r.l.	98437
C. & M. S.A.	98430		
Compagnie Luxembourgeoise de Services In- ternational S.à r.l.	98432		
Coriolus Properties Sàrl	98424		
C + P Furniture Systems Sàrl	98430		
Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 10 S.à r.l.	98423		

20 CrystalGrove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.622,45.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 205.801.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of the month of April.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Crystal Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty-five thousand six hundred and ninety-eight Euro (EUR 55,698.-) registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under B 199713;

represented by Me Justine Peduzzi, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 April 2016, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of 20 CrystalGrove S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "20 CrystalGrove S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits, warrants and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition or holding of real estate properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities including but not limited to warrants.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at eleven thousand six hundred twenty-two Pounds Sterling forty-five pence (GBP 11,622.45) divided into one million one hundred sixty-two thousand two hundred forty-five (1,162,245) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

Art. 6. Increase - Reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced at any time by a decision of the general meeting of shareholders, subject to and in accordance with the provisions of these articles.

Art. 7. Share ownership. Towards the Company, each Share is indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representatives towards the Company.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's share capital.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 9. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

By derogation to the preceding paragraph, none of the following actions or resolutions shall be undertaken by the sole manager or the board of managers (as the case may be) without the prior approval of the shareholder(s) of the Company:

a. The sale, transfer or disposal in any way of any asset of the Company in whole or in part (including, without limitation, the granting of bare ownership or usufruct rights over any asset of the Company);

b. The acquisition of the whole or any part of the assets of any person or entity (including, without limitation, the acquisition of bare ownership or usufruct rights over any such asset);

c. The granting of loans to or enter into any guarantee or indemnity or stand surety for the obligations of any person or entity (other than a direct or indirect shareholder of the Company) or enter into any agreement for the same;

d. The taking of any loan or facility (including the refinancing of such loan or facility) from any person or entity (other than from a direct or indirect shareholder of the Company) or enter into any agreement for the same

e. The distribution of interim dividends if interim dividends are to be distributed by decision of the sole manager or the board of managers.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented

at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. No such written notice is required if all the members of the board of managers are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The board of managers can only deliberate and act validly if at least the majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation), except for any transaction or series of connected transactions involving a liability of less than two hundred thousand Pounds Sterling (GBP 200,000.-) (or the equivalent thereof in any lawful currency) for the Company, where the board of managers can deliberate and act validly if at least the majority of the managers, whatever the class, is present or represented at the meeting.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation), provided that as regards any transaction or series of connected transactions involving a liability of less than two hundred thousand Pounds Sterling (GBP 200,000.-) (or the equivalent thereof in any lawful currency) for the Company, the Company may be validly bound by the joint signature of two class B managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 10. Liability of the Managers. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers the existence of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall begin at the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2016.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions.

15.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

15.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall begin at the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2016.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed to the entire share capital of the Company represented by one million one hundred sixty-two thousand two hundred forty-five (1,162,245) shares.

All the shares issued have been entirely paid up by the contribution in kind by the appearing party to the Company of a claim of an aggregate amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), equivalent to eleven thousand six hundred twenty-two Pounds Sterling forty-five pence (GBP 11,622.45) pursuant to the exchange rate of 0.77483 published on the European Central Bank website on 26 April 2016, that the appearing party holds against Swiss Real Property S.à r.l., a limited liability company, with registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the RCS under number B 199743 (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind is evaluated at its face value at an aggregate amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), equivalent to eleven thousand six hundred twenty-two Pounds Sterling forty-five pence (GBP 11,622.45) pursuant to the exchange rate of 0.77483 published on the European Central Bank website on 26 April 2016 (the "Subscription Price").

The appearing party confirmed that it considers that the Contribution in Kind is at least equal to the nominal value of the shares to be issued by the Company in consideration of the contribution.

Proof of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscription Price is allocated to the share capital of the Company.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. The following persons are appointed respectively as class A managers and class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - Mr Yves de Kerdanet, private employee, born on 3 March 1964 in Oran, Algeria, with professional address at 4, cours de Rive, CH-1204 Geneva, as class A manager of the Company.
 - Ms Sylviane Bouyer, private employee, born on 9 May 1957 in Viroflay, France, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class B manager of the Company.
 - Ms Darina Koprivtchina, private employee, born on 26 July 1987 in Sofia, Bulgaria, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class B manager of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Crystal Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 55.698,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 199713,

représentée par Me Justine Peduzzi, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 avril 2016, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée 20 CrystalGrove S.à r.l., laquelle est établie comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «20 CrystalGrove S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, des participations dans des prêts, de certificats de dépôts, de bons de souscription et de tout autre titre ou instrument financier ou avoir de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut aussi opérer toute transaction directement ou indirectement liée à l'acquisition ou détention de propriétés immobilières et droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation au sein d'entreprises immobilières de toute forme ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout autre titre de créance ou de participation de quelque nature que ce soit, y compris et ce, de manière non limitative, des bons de souscription.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de créance ou de participation de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut également nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être entendu au sens le plus large et aucune énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou convention conclue par la Société conformément à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille six cent vingt-deux livres sterling quarante-cinq cent (GBP 11.622,45) divisé en un million cent soixante-deux mille deux cent quarante-cinq (1.162.245) parts sociales avec une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune.

Art. 6. Augmentation - Réduction de capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, sous réserve des et conformément aux dispositions des présents statuts.

Art. 7. Propriété des parts sociales. Envers la Société, chaque part sociale est indivisible, un seul propriétaire étant admis par part sociale. Des copropriétaires doivent désigner une seule personne comme leur représentant envers la Société.

Un registre des associés sera tenu au siège de la Société conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et peut être consulté par tout associé qui le demande.

Art. 8. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés que moyennant l'agrément d'associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver l'ensemble des actes et opérations qui intéressent la Société et qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Par dérogation à l'alinéa qui précède, aucune des actions ou résolutions suivantes ne peut être entreprise par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance sans l'autorisation préalable de l'associé ou des associés de la Société:

a. La vente, le transfert ou la disposition de quelque manière que ce soit de tout actif de la Société en tout ou en partie (y compris, sans limitation, le fait d'accorder des droits de nue-propiété ou d'usufruit sur un tel actif de la Société);

b. L'acquisition de tout ou partie d'un actif d'une autre personne ou entité partie (y compris, sans limitation, l'acquisition de droits de nue-propiété ou d'usufruit sur un tel actif);

c. Le fait d'accorder des prêts à ou d'accorder des garanties ou indemnités ou des sûretés pour les obligations de toute personne ou entité (autre qu'un associé direct ou indirect de la Société) ou le fait d'entrer dans tout contrat à cet effet;

d. La prise d'un prêt ou d'une facilité (y compris le refinancement de ce prêt ou cette facilité) de toute personne ou entité (autre qu'un associé direct ou indirect de la Société) ou le fait d'entrer dans tout contrat à cet effet;

e. La distribution de dividendes intérimaires si des dividendes intérimaires sont à distribuer par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par d'autres moyens

similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre heures (24) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants de la Société est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) cette majorité doit toujours comprendre au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés), sauf pour toute transaction ou série de transactions connexes impliquant un engagement de la Société pour moins de deux cent mille livres sterling (GBP 200.000,-) (ou l'équivalent dans toute autre devise légale), où le conseil de gérance pourra délibérer et agir valablement si la majorité au moins des gérants de la Société, quelle que soit la classe, est présente ou représentée à la réunion.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à ladite réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs document(s) similaire(s) par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique, et en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, étant entendu que concernant toute transaction ou série de transactions connexes impliquant un engagement de la Société pour moins de deux cent mille livres sterling (GBP 200.000,-) (ou l'équivalent dans toute autre devise légale), la Société peut être valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourra être vicié(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auri(en)t un intérêt quelconque dans cette autre société ou entreprise ou en serai(en)t administrateur(s), gérant(s) ou associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s).

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en rapport avec ce contrat ou ces autres affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, contraire à celui de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote concernant cette opération; rapport devra être fait au sujet de cette opération à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» tel qu'utilisé dans la phrase précédente n'inclut pas les relations ou intérêts existant en lien avec une affaire, position ou opération impliquant toute autre société ou entité définie de temps en temps par le conseil de gérance à sa discrétion.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas personnellement tenu(s) responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou éventuelles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre de toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu dans les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés. Si la Société compte un seul associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les décisions de l'associé unique seront constatées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévue(s) par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation par la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions portant sur la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions.

15.1 Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

15.2 Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés en proportion de leurs détentions dans la Société.

15.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

15.4 La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

15.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra au gérant ou, le cas échéant, au conseil de gérance de déterminer. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans et n'ayant pas été réclamé par la suite par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs de parts sociales dans la Société.

Art. 17. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit à l'intégralité du capital social de la Société représenté par un million cent soixante-deux mille deux cent quarante-cinq (1.162.245) parts sociales.

Toutes les parts sociales émises ont été intégralement libérées par l'apport en nature par la partie comparante à la Société d'une créance d'un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-), équivalent à onze mille six cent vingt-deux livres sterling quarante-cinq cent (GBP 11.622,45) suivant le taux de change de 0,77483 publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne le 26 avril 2016, que la partie comparante détient contre Swiss Real Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 199743 (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en nature est évalué à sa valeur nominale à un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-), équivalent à onze mille six cent vingt-deux livres sterling quarante-cinq cent (GBP 11.622,45) suivant le taux de change de 0,77483 publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne le 26 avril 2016 (le «Prix de Souscription»).

La partie comparante a confirmé qu'elle estime que l'Apport en Nature est au moins égal à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la Société en contrepartie de l'apport.

Preuve de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Le Prix de Souscription est alloué au capital social de la Société.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa constitution, sont évaluées à environ EUR 1,500.-

Résolution de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées respectivement gérants de classe A et gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune dotée des pouvoirs de signature prévus dans les statuts de la Société:

- Mr Yves de Kerdanet, private employee, born on 3 March 1964 in Oran, Algeria, with professional address at 4, cours de Rive, CH-1204 Geneva, en tant que gérant de classe A de la Société.

- Ms Sylviane Bouyer, private employee, born on 9 May 1957 in Viroflay, France, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

- Ms Darina Koprivtchina, private employee, born on 26 July 1987 in Sofia, Bulgaria, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. PEDUZZI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016102887/589.

(160074085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Lux Elementary Processing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 205.809.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechzehn,

Am vierzehnten April,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Düdelingen,

Sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft AGT MANAGEMENT & ENGINEERING AG, mit Sitz in CH-6312 Steinhausen, Rigistraße 8, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug (Schweiz) unter der Nummer CHE-111.954.223,

hier vertreten durch Herrn Manfred LENZI, geboren am 24. Dezember 1950 in Innsbruck (Österreich), wohnhaft in A-4861 Schörfling, Lederergasse 3,

2) Herr Mario WAGNER, geboren am 11. August 1982 in Wien (Österreich), wohnhaft in A-1230 Wien, Kaiser-Franz-Josef-Straße 6,

3) Herr Thomas KULESSA, geboren am 28. Oktober 1958 in Frankfurt am Main (Deutschland), wohnhaft in D-64521 Groß-Gerau, Kleiststraße 12,

Welche Komparanten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „LUX ELEMENTARY PROCESSING S.A.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Foetz.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Foetz verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht

beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft besteht sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland im Verkauf, Finanzierung, Entwicklung, Produktion, Lieferung, Aufbau und Betrieb von Anlagen zur Verwertung von Abfallstoffen und Erzeugung von Energie als auch Energieträgern, sowie Erzeugung von Carbon-Nanonballs / Carbon-Nanotubes und deren Anwendungsentwicklung.

Sie darf andere Unternehmen gründen, übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sowie alle Geschäfte vornehmen, welche die Gesellschaft fördern können. Sie darf Zweigniederlassungen errichten.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR), eingeteilt in einunddreißigtausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1.- EUR).

5.1 Auf dieses Stammkapital übernehmen:

1) Die Aktiengesellschaft AGT MANAGEMENT & ENGINEERING AG, vorgenannt, eine Stammeinlage in der Höhe von € 20.460,00 (Euro zwanzigtausendvierhundertsechzig) = 66%

2) Herr Mario WAGNER, vorgenannt, eine Stammeinlage in der Höhe von € 9.300,00 (Euro neuntausenddreihundert) = 30%

3) Herr Thomas KULESSA, vorgenannt, eine Stammeinlage in der Höhe von € 1.240,00 (Euro eintausendzweihundertvierzig) = 4%.

Die Geschäftsanteile entsprechen den Stammeinlagen.

zu 1) Aktiengesellschaft AGT MANAGEMENT & ENGINEERING AG, vorgenannt, kann die Stammeinlage aus dem Firmenvermögen, durch deren Gesellschafter direkt, oder durch beauftragte Dritte erfolgen.

zu 2) Die Geschäftsanteile und somit die Stammeinlage sind an die vollumfängliche Erfüllung des am 29.01.2015 unterzeichneten Memorandum of Understanding zwischen der Aktiengesellschaft AGT MANAGEMENT & ENGINEERING AG, vorgenannt, und Herrn Mario WAGNER, vorgenannt, gebunden.

Zu 3) Die Stammeinlage von Herrn Thomas KULESSA, vorgenannt, wird als Honorierung seiner im Rahmen dieses Projekts erbrachten Leistungen von der Aktiengesellschaft AGT MANAGEMENT & ENGINEERING AG, vorgenannt, übernommen.

Sämtliche Aktien wurden in Höhe von einem Viertel (25%) des Nennwertes einer jeden Aktie eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 7.750,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Mit dem ersten realisierten Auftrag wird das Stammkapital auf 31.000 € (einunddreißigtausend Euro) erhöht. Die Gesellschafter bezahlen diese Erhöhung aus ihren Gewinnanteilen. Die Geschäftsanteile verändern sich hierdurch nicht.

5.2. Die Kapitalanteile der Gesellschafter sind fest. Sie bilden zusammen das Gesellschaftskapital und sind teilbar und nur an Erben in direkter Linie übertragbar. Jede Verfügung über die Kapitalanteile bedarf der Zustimmung der Generalversammlung.

5.3. Je 1.000 Euro ist eine Stimme, gesamt 31 Stimmen

die Aktiengesellschaft AGT MANAGEMENT & ENGINEERING AG, vorgenannt, 66% von 31.000 € 20,46 Stimmen
Herrn Mario WAGNER, vorgenannt, 30% von 31.000 € 9,3 Stimmen
Herrn Thomas KULESSA, vorgenannt, 4% von 31.000 € 1,24 Stimmen

5.4. Der Gesellschafterin die Aktiengesellschaft AGT MANAGEMENT & ENGINEERING AG, vorgenannt, wird hiermit das Recht eingeräumt, ihre Anteile innerhalb von 3 Jahren ab Firmenregistrierung an Dritte zu übertragen.

Abtretung von Aktien

Die Aktien sind teilbar und übertragbar. Die Abtretung von Aktien oder Teilen von Aktien an Personen, die der Gesellschaft nicht als Gesellschafter angehören, bedarf der Zustimmung der Generalversammlung. Davon ausgenommen sind nahe Angehörige ersten Grades und Ehegatten der Gesellschafter.

Jedem Gesellschafter ist vor Abtretung durch Einschreiben ein Angebot auf Abtretung unter Bekanntgabe des Abtretungspreises, einer Annahmefrist von 30 Tagen und der sonstigen Modalitäten, vorzulegen. Sollte das Angebot nicht angenommen werden ist die Genehmigung des Verkaufes an einen Nichtgesellschafter nur mit einer 2/3 Mehrheit vom Gesellschaftskapital möglich.

Der Abtretungspreis errechnet sich aufgrund des zuletzt festgestellten und von der Generalversammlung in der Bilanz ausgewiesenen Gewinnes.

Alle Aktien sind Namensaktien. Die Abtretungen oder Übertragungen von Aktien, selbst unter Aktionären, sind nicht frei, sondern unterliegen dem vorstehend angeführten Vorkaufsrecht.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register der Namensaktien gehalten, welcher jeder Aktionär zur Kenntnis nehmen kann und welcher die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält.

Das Eigentum der Namensaktien wird durch die Eintragung in das Register erstellt.

Zertifikate die diese Eintragungen feststellen, werden ausgestellt, und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet, oder wenn die Gesellschaft nur einen Alleinverwalter hat, von diesem unterzeichnet.

Die Gesellschaft anerkennt nur einen Eigentümer pro Aktie; wenn das Eigentum der Aktie ungeteilt, zerlegt oder umstritten ist, müssen die Personen die einen Anspruch auf die Aktie erheben einen einzigen Vertreter ernennen um die Aktie gegenüber der Gesellschaft zu vertreten.

Die Gesellschaft hat das Recht die Ausübung aller Rechte in Bezug auf die Aktie auszusetzen bis eine einzige Person als Besitzer der Aktie ernannt wird.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als Alleingesellschafter bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einer Verwaltungsratsitzung einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats Juni um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2016.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2017 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundert (1.600.-) Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann erklären die Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Hauptversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.
- 2) Zu Verwaltern werden ernannt:

1) Herr Manfred LENZI, geboren am 24. Dezember 1950 in Innsbruck (Österreich), wohnhaft in A-4861 Schörfing, Lederergasse 3,

2) Herr Mario WAGNER, geboren am 11. August 1982 in Wien (Österreich), wohnhaft in A-1230 Wien, Kaiser-Franz-Josef-Straße 6,

3) Herr Thomas KULESSA, geboren am 28. Oktober 1958 in Frankfurt am Main (Deutschland), wohnhaft in D-64521 Groß-Gerau, Kleiststraße 12,

- Herr Thomas KULESSA, vorgeannt, wird ausserdem zum delegierten Verwaltungsratsmitglied ernannt.

- 3) Zum Kommissar wird ernannt:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Fidu-Concept S.à r.l., mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 136

4) Die Mandate der Verwalter, des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2022.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Technoport Building 1B.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. LENZI, M. WAGNER, T. KULESSA, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 avril 2016. Relation: EAC/2016/9199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 avril 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016103404/203.

(160074477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Lux Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103405/9.

(160074938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Omega Iceland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.044.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103519/9.

(160074765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

OCM Luxembourg EPF III Elix Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.050,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.033.

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of April.

Before Maître Jacques Kessler, notary public established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with a share capital in an amount of EUR 1,127,300, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 159.343; and

- Mr. Spyridon Spyropoulos, born on 23 May 1974 in Athens, Greece, residing professionally at 45 Rodou Street, Kifissia, 14562 Greece,

(together the "Shareholders"),

both of them represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxies holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of OCM Luxembourg EPF III Elix Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with a share capital in an amount of USD 21,050, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 181.033 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 4 October 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Memorial C") under number 3066 on 4 December 2013.

The articles of association of the Company have been lastly amended and restated by a deed enacted by the undersigned notary on 23 December 2015, not yet published in the Memorial C.

II.- That the 2,000,000 (two million) class A shares and 105,000 (one hundred five thousand) class B shares, with a nominal value of USD 0,01 (one hundredth of one United State Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment and restatement of article 28 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

the Shareholders resolved to waive their rights to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

the Shareholders resolved to amend and restate article 28 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Definitions

Art. 28. For the purposes of these Articles, the following definitions shall apply unless otherwise stated:

"Additional Investment" means any additional cash invested into the Company by the holder of Class B Shares which the latter may be entitled to invest in exchange for the issuance of new Class B Shares or other instruments, provided always that any such further investment shall be agreed between the holder of Class B Shares and the holder of Class A Shares from time to time

"Adverse Change" means a variation to the rights or economic interests of any shareholder in which either:

(a) the rights of such shareholder (taken as a whole and including the Shareholders' Agreement) immediately following implementation of the variation are adversely affected as compared to the rights existing immediately prior (subject to the proviso that, if (i) the adverse effect on the rights of such shareholder is not material, and (ii) there has been an equivalent effect on the rights of the other shareholder (and its Affiliates, to the extent they have interests in the Group) (taken as a whole and including the Shareholders' Agreement), it shall not be deemed to be an Adverse Change under this limb); or

(b) the economic value of the instruments held by the shareholder immediately following implementation of the variation is lower than the value of the instruments held immediately prior (whereby the economic value of the instruments shall mean the economic rights and economic value of the instruments taken as a whole).

"Affiliate" in relation to an entity means any entity:

- (a) directly or indirectly Controlling;
- (b) Controlled by; or
- (c) under direct or indirect common Control with, that entity.

"Affiliate Transferee" means:

- (a) with respect to any shareholder that is not a natural person, any Affiliate of such person; and
- (b) with respect to any shareholder who is a natural person, any corporation, limited liability company, (limited) partnership, cooperative, association, foundation, business entity or other legal entity, directly or indirectly, wholly owned by such shareholder.

"Articles" means the present articles of association of the Company, as amended from time to time.

"Available Funds" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"Business" means the business of the Company and any subsidiary undertaking of the Company.

"Business Day" means any day, other than a Saturday, Sunday or legal holiday, on which banking institutions in the Grand Duchy of Luxembourg are ordinarily open for business. If any time period for giving notice or taking action hereunder expires on a day which is not a Business Day, the time period shall automatically be extended to the first Business Day following such day.

"Change of Control" shall occur when the holder of Class A Shares or any of its Affiliates ceases to hold any shares, Shareholder Loans or any other economic interests in any Group Company pursuant to which a Return of Capital may be paid.

"Class A Shares" means the class A shares having a nominal value of USD 0.01 (one hundredth of one United States Dollar) each as issued by the Company from time to time.

"Class B Shares" means the class B shares having a nominal value of USD 0.01 (one hundredth of one United States Dollar) each as issued by the Company from time to time.

"Class B Share's Return of Capital Entitlement" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"Company" means OCM Luxembourg EPF III Elix Holdings S.à r.l., a private limited liability company governed by the present Articles.

"Control" means:

- (a) in the case of a body corporate the ownership of or the ability to direct:
 - i. a majority of the issued shares entitled to vote for appointment of managers (or analogous persons);
 - ii. the appointment or removal of directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors on all or substantially all matters; or
 - iii. a majority of the voting rights exercisable at general meetings on all or substantially all matters; or
 - (b) in the case of any other person the ownership of or the ability to direct, a majority of the voting rights in that person;
- or

(c) in the case of a body corporate or any other person, the direct or indirect possession of the power to direct or cause the direction of its financial and operational management and policies (whether through the ownership of voting shares, by a management or advisory agreement, by contract, by agency or otherwise),

and "Controlled" and "Controlling" shall be construed accordingly.

"Drag/Tag Instruments" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Drag/Tag Notice" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Drag/Tag Sale" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Drag/Tag Seller" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Drag/Tag Transferee" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Emergency Equity Offering" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Exercise Period" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Exit" has the meaning ascribed to it in article 26 above.

"Group" means all Group Undertakings.

"Group Undertaking" means the Company and any subsidiary undertaking of the Company and "member of the Group" or "Group Company" shall be construed accordingly.

"Invested Capital" means any cash amounts invested by the holder of Class A Shares or its Affiliates into the Group (including but not limited to shares and Shareholder Loans).

"Law" means the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended.

"Net Equity" means:

- (a) the amount of any Invested Capital which is invested after 30 June 2015; less
 - (b) the amount of any Return of Capital made in the six months preceding the date of investment of the Invested Capital, but not including any Return of Capital made before 30 June 2015, provided always that:
 - (a) no amount of Invested Capital shall be added more than once for the purposes of this calculation;
 - (b) no amount of Return of Capital shall be deducted more than once for the purposes of this calculation;
 - (c) Returns of Capital deducted in accordance with (b) shall be accounted for in chronological order, i.e. the oldest first;
- and
- (d) any Returns of Capital (in whole or in part) which, if deducted in accordance with (b) would reduce Net Equity to a value which is lower than zero, shall not be deducted and shall be maintained for deduction in a future Net Equity calculation, if new Invested Capital is invested within the ensuing six months from the Return of Capital so maintained.

"PECs" means any preferred equity certificates issued by any Group Company to the holder of Class A Shares or its Affiliates.

"Permitted Transfer" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Pre-emptive Notice" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Pre-emptive Reply" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Pre-emptive Right" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Pro Rata Percentage" means, with respect to any shareholder, a percentage equal to (i) a fraction, (x) the numerator of which shall equal the number of shares held by such shareholder as of such date of determination, and (y) the denominator of which shall equal the aggregate number of shares issued and outstanding as of such date of determination, multiplied by (ii) 100.

"Public Offering" means a public offering and sale of shares of the Company or any Group Undertaking, pursuant to an effective registration or an effective listing or qualification on a securities market in accordance with applicable requirements.

"Public Sale" means a Public Offering or any sale of shares of the Company or Group Undertaking listed on a securities market, as the case may be, through a broker, dealer or market maker pursuant to the securities regulations of the relevant jurisdiction(s).

"Relevant Proportion" means:

(a) USD 1,870,391.31 plus any Additional Investment; divided by

(b) USD 199,462,735.17 plus Net Equity plus any Additional Investment.

"Return of Capital" means: (i) any payment (in cash or in kind, including but not limited to any dividend or distribution, or payment or repayment of Shareholder Loans or interest) to be made to the class A shareholders or its Affiliates (excluding any Group Company) and/or the class B shareholders by any Group Company, and (ii) any consideration to be received by class A shareholders or its Affiliates (excluding any Group Company) and/or the class B shareholders because of the sale to a Third Party of any shares, Shareholder Loans or any other instruments issued by any Group Company.

"Sale of the Business" means a transfer of shares involving a Change of Control of the Company or a transfer of all or substantially all of the assets of the Company or any Group Undertaking.

"shares" means the shares (parts sociales) of any kind issued by the Company from time to time, regardless of their class.

"Shareholder Loans" means any loans made to a Group Company by the holder of Class A Shares or its Affiliates from time to time in whatever from (including PECs) but excluding, for the avoidance of doubt, any loan made by one Group Company to another Group Company.

"shareholders" means the holders of shares in the Company.

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement relating to the Company, as may be entered into from time to time by the shareholders, and as may be amended from time to time.

"Solvent Reorganization" means any solvent reorganization of any Group Company, including by recapitalization, transfer or sale of shares or assets, or contribution of assets and/or liabilities, or any liquidation, issuance, conversion, split, redenomination or exchange of shares or other instruments, migration of entity, formation of new entity, or any other transaction or group of related transactions (in each case which does not result in a change of Control of the Company), in which:

1. all holders of the same class of shares in the Company are offered the same consideration in respect of such shares; and

2. the rights or economic interests of each shareholder are not subject to an Adverse Change.

"Third Party" means any person which is not a shareholder, or an Affiliate of the latter.

For the purposes of these Articles including, without limitation, the definitions of "Return of Capital", "Invested Capital", "Additional Investment", and "Net Equity", the amounts shall be denominated in USD (United States Dollar). In the event these amounts are funded in a currency other than USD (United States Dollar), then for the purposes of calculations under these Articles, they shall be converted into USD (United States Dollar) at the market exchange rate as at the time at which the relevant payment is made."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois d'avril.

Par devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de 1.127.300 EUR, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.343; et

- M. Spyridon Spyropoulos, né le 23 mai 1974 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle au 45 Rodou Street, Kifissia, 14562 Grèce,

(collectivement les "Associés"),

tout deux représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes agissant en cette qualité, ont requis du notaire d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de OCM Luxembourg EPF III Elix Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de 21.050 USD, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.033 (la "Société"), constituée suivant l'acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") sous le numéro 3066 le 4 décembre 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés et refondus pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C.

II. Que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales de catégorie A et les 105.000 (cent cinq mille) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centième de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, dont les Associés ont été dûment et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification et refonte de l'article 28 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

les Associés ont décidé de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

les Associés ont décidé de modifier et refondre l'article 28 des statuts de la société comme suit:

"Définitions

Art. 28. Pour les besoins de ces Statuts, sauf indication contraire, les définitions suivantes sont applicables:

«Affaires» signifie les affaires de la Société et des filiales de la Société.

«Affilié» signifie à l'égard de toute entité, une entité:

- (a) Contrôlant directement ou indirectement;
- (b) Contrôlée par; ou
- (c) sous le Contrôle commun direct ou indirect avec cette entité.

«Affilié Cessionnaire» signifie:

- (a) par rapport à un associé n'étant pas une personne physique, tout Affilié d'une telle personne; et
- (b) par rapport à tout associé étant personne physique, toute société, société à responsabilité limitée, société en commandite, société coopérative, association, fondation, entité commerciale ou toute autre entité juridique, directement ou indirectement détenue à 100% par cet associé.

«associés» signifie les détenteurs de parts sociales de la Société.

«Capital Investi» signifie tout montant investi en numéraire par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ou ses Affiliés, dans le Groupe (incluant mais pas limité à, les parts sociales et les Prêts d'Associé).

«Cédant du Droit/Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Cession avec Droit/Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Cessionnaire du Droit/Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Cession Publique» signifie une Offre Publique ou toute cession de parts sociales de la Société ou de toute Société du Groupe cotée sur un marché de titres, et selon le cas, effectuée moyennant un courtier, agent, ou autre acteur du marché conformément aux réglementations financières du pays visé.

«Changement de Contrôle» a lieu lorsque le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A ou de ses Affiliés cessent de détenir des parts sociales, Prêts d'Associé ou tout autre intérêt économique dans toute Société du Groupe à la suite duquel un Rendement du Capital peut être payé.

«Changement Défavorable» signifie une variation des droits ou intérêts économiques de tout associé lorsque:

(a) les droits d'un tel associé (pris dans leur intégralité et y compris le Pacte d'Associés) sont défavorablement affectés immédiatement à la suite de cette variation par rapport aux droits détenus immédiatement avant cette variation (sous réserve que (i) si l'effet défavorable sur les droits d'un tel associé n'est pas important, et (ii) a un effet égale sur les droits de l'autre associé (et ses Affiliés, s'ils détiennent des intérêts dans le Groupe) (pris dans leur intégralité et y compris le Pacte d'Associés) le changement ne sera pas considéré comme constituant un Changement Défavorable); ou

(b) la valeur économique des instruments détenus par l'associé immédiatement à la suite de cette variation est inférieure à la valeur des instruments détenus immédiatement avant cette variation (étant entendu que la valeur économique des instruments signifie le droit économique et la valeur économique des instruments pris dans leur intégralité).

«Contrôle» signifie:

(a) dans le cas d'une personne morale, la possession de ou la capacité à diriger:

i. la majorité des parts sociales émises conférant le droit de vote pour la nomination des gérants (ou des personnes analogues);

ii. la nomination ou révocation des gérants ayant la majorité des droits de vote pouvant être exercés lors des réunions des gérants pour toutes ou presque toutes les décisions;

iii. la majorité des droits de vote pouvant être exercés lors de l'assemblée générale des associés sur toutes ou une presque toutes les décisions; or

(b) dans le cas de toute autre personne, la possession de ou la capacité à diriger une majorité des droits de vote dans cette personne; ou

(c) dans le cas d'une personne morale ou toute autre personne, la possession directe ou indirecte de ou la capacité à diriger directement ou indirectement l'administration financière et opérationnelle et les politiques (que ce soit au moyen de la détention des parts sociales votantes, d'une convention de gestion ou de conseil, d'un contrat, d'un agent ou de toute autre manière),

et «Contrôlé(e)» et «Contrôlant» doivent être compris en ce même sens.

«Droit au Rendement sur le Capital des Parts Sociales de Catégorie B» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Droit de Préemption» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Capitaux Propres» signifie:

(a) le montant de tout Capital Investi qui a été investi après le 30 juin 2015; moins

(b) le montant de tout Rendement du Capital versé dans les dix mois précédents la date de l'investissement moyennant le Capital Investi, mais ne comprenant pas tous les Rendements sur le Capital versés avant le 30 juin 2015, sous réserve que:

(a) aucun montant du Capital Investi ne doit être ajouté plus d'une fois aux fins du présent calcul;

(b) aucun montant du Rendement du Capital ne doit être déduit plus d'une fois aux fins du présent calcul;

(c) les Rendements du Capital déduits conformément au point (b) sont comptabilisés par ordre chronologique, i.e. le plus ancien en premier; et

(d) tout Rendement du Capital (en son intégralité ou en partie) qui, en cas de déduction effectuée conformément au point (b) réduisant les Capitaux Propres à un valeur inférieure à zéro, ne devra être déduite et devra être maintenue en vue de la déduire lors d'un future calcul des Capitaux Propres, lorsque le Capital Investi est investi dans les six mois suivants le Rendement du Capital ainsi maintenu.

«Entreprise du Groupe» signifie la Société et toutes les filiales de la Société et «Membre du Groupe» ou «Société du Groupe» doivent être interprétés en conséquence.

«Fonds Disponibles» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Instruments de Droit/Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Investissement Supplémentaire» signifie toutes les liquidités investies dans la Société par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B, que ce dernier pourra investir en échange de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ou autres instruments, sous réserve que ces investissements additionnels soient convenus entre le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B et le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A.

«Jour Ouvrable» signifie un jour, à l'exception du Samedi, Dimanche ou des jours fériés, durant lequel les banques sont généralement ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg. Si un délai de notification donné ou un délai d'action devrait expirer un jour qui n'est pas un jour ouvrable, alors le délai est automatiquement étendu au premier jour ouvrable qui suit.

«Notification de Droit de Prémption» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Groupe» signifie l'ensemble des Sociétés du Groupe.

«Loi» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Notification du Droit/Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Offre en Souscription d'Urgence» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Offre Publique» signifie une offre publique et cession de parts sociales de la Société ou toute Société du Groupe, conformément à une inscription effective ou une cotation effective ou une qualification sur un marché financier dans le respect des exigences applicables.

«Réponse de Droit de Prémption» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Pacte d'Associés» signifie tout pacte d'associés relatif à la Société, tel qu'il peut être conclu pas associés, et tel que modifié au fur et à mesure.

«parts sociales» signifie les parts sociales de tout type émises au fur et à mesure par la Société, indépendamment de leur catégorie.

«Parts Sociales de Catégorie A» signifie les parts sociales de catégorie A d'une valeur de 0,01 USD (un centième de dollar américain) chacune, émises par la Société.

«Parts Sociales de Catégorie B» signifie les parts sociales de catégorie B d'une valeur de 0,01 USD (un centième de dollar américain) chacune, émises par la Société.

«PECs» signifie tout certificat de capitaux préférentiels («preferred equity certificate») émis par le Groupe aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ou au leurs Affiliés.

«Période d'Exercice» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Pourcentage de Pro Rata» signifie, à l'égard de tout associé, un pourcentage égal à (i) une fraction, (x) le numérateur devant être égal au nombre de parts sociales détenues par les associés à une date déterminée, et (y) le dénominateur qui doit être égal à la totalité des parts sociales émises à une date déterminée, multipliée par (ii) 100.

«Prêt d'Associé» signifie tout prêt accordé au Groupe par le détenteur de Parts Sociales de Classe A ou ses Affiliés sous quelque forme que ce soit (y compris les PECs) mais excluant tout prêt accordé par une Entreprise du Groupe à une autre Entreprise du Groupe.

«Proportion Pertinente» signifie:

(a) 1.870.391,31 USD plus tout Investissement Supplémentaire; divisé par

(b) 199.462.735,17 USD plus les Capitaux Propres et plus tout Investissement Supplémentaire.

«Rendement du Capital» signifie (i) tout paiement (en espèces ou en nature, incluant sans s'y limiter toute dividende ou distribution, ou paiement ou remboursement des Prêts d'Associé ou d'intérêts) fait aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ou leur Affiliés (à l'exclusion de toute Société du Groupe) et/ou aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B par toute Société du Groupe, et (ii) toute contrepartie reçue par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ou leurs Affiliés (à l'exclusion de toute Société du Groupe) et/ou par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en raison de la cession à un Tiers de parts sociales, Prêts d'Associé et tout autre instrument émis une Société du Groupe.

«Réorganisation Solvable» signifie toute réorganisation solvable de toute Société du Groupe, y compris moyennant la recapitalisation, le transfert ou la cession des parts sociales ou d'actifs, ou la contribution d'actifs et/ou de passifs, ou toute liquidation, émission, conversion, partage, redénomination ou échange de parts sociales ou d'autres instruments, migration d'entité, formation d'une entité, ou toute autre transaction ou groupe de transactions liées (ne résultant pas en un Changement de Contrôle de la Société, pour chacune d'entre elles), dans le cadre de laquelle:

1. tous les détenteurs de parts sociales de la même catégorie dans la Société se voit proposés la même contrepartie; et
2. les droits et intérêts économiques de chaque associé qui font pas l'objet d'un Changement Défavorable.

«Société» signifie OCM Luxembourg EPF III Elix Holdings S.à r.l, une société privée à responsabilité limitée régie par les présents Statuts.

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société, tels que modifiés au fur et à mesure.

«Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 26 ci-dessus.

«Tiers» signifie toute personne qui n'a pas la qualité d'associé, ou d'un Affilié de ce dernier.

«Transfert Autorisé» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Vente des Affaires» signifie le transfert de parts sociales impliquant un Changement de Contrôle de la Société ou un transfert de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs de la Sociétés ou de toute Société du Groupe.»

Pour les besoins des présents Statuts y compris, mais sans limitation, les définitions de "Rendement du Capital", "Capital Investi", "Investissement Supplémentaire", et "Capitaux Propres", les montants seront libellés en USD (dollar américain). Si ces montants sont financés en une autre devise que le USD (dollar américain), alors en vue des calculs pour les besoins des présents Statuts, ils seront convertis en USD (dollar américain) au taux de change du marché au moment où le paiement en question est effectué."

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation: EAC/2016/8493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016103521/363.

(160074241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 167.917.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016 que M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l.

Référence de publication: 2016104058/14.

(160075737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Dundee International (Luxembourg) Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 162.359.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016 que M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg)

Investments 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2016104059/15.

(160075725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Dundee International (Luxembourg) Investments 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 162.441.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016 que M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg) Investments 10 S.à r.l.

Référence de publication: 2016104060/14.

(160075828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Coriolus Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.112.334,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.845.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Coriolus Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016103975/12.

(160075600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Extension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 3, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.957.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016104109/9.

(160075403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

EGHAM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.036.

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/05/2016.

Signature.

Référence de publication: 2016104112/11.

(160075992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Fro Solar Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant technique

Référence de publication: 2016104155/11.

(160076152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 20, Kierchewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.631.

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/2016.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016104198/14.

(160075683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2016.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2016105421/17.

(160076663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Belair House, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 183.782.

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27/04/2016 extraits:

Nominations statutaires

L'Assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs:

Pierre Malevez
Patrick Casters
Arnaud Decrulle
Bernard Mommens

pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2016105587/15.

(160077441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Bakery Technology 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 195.006.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth of April.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the single partner of Bakery Technology 4, a private limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at L-7610 Larochette, 18, Place Bleech, registered with the Trade and Companies Register under number B 195006. The Company was incorporated on the 18th February 2015 pursuant to a notarial deed which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1007 of April 16, 2015.

There appeared:

Sarabel Bakery Investment S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, rue Charles Martel, 1st floor, 2134 Luxembourg, RCS Luxembourg 180570, (the Single Partner),

hereby represented by Mr H.H.J. (Rob) Kemmerling, residing professionally at 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and will be filed along with such deed with the registration authorities.

The Single Partner, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Single Partner owns all the 12,500 shares having a nominal value of EUR 1.- each in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) To accept the resignation of Andreas Management Services S.à r.l. as “Gérant A” of the Company and give full discharge for its duties and functions.

2) To accept the resignation of Mr. B.L.M. Schreuders as “Gérant A” of the Company and give full discharge for his duties and functions.

3) To accept the resignation of Mr. W.A. Blijdorp as “Gérant B” of the Company and give full discharge for his duties and functions.

4) To appoint Mr Rob Kemmerling as 'Gérant A'

5) To appoint Claude Zimmer as “Gérant A”.

6) To appoint the company LuxGlobal Management S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies' Register under the number B 159.893 as “Gérant B”.

7) To change the corporate seat and registered address to 50, rue Charles Martel, 1st floor, 2134 Luxembourg

III. that the Single Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Single Partner accepts the resignation of Andreas Management Services S.à r.l. as “Gérant A” of the Company and grants full discharge for its duties and functions.

Second resolution

The Single Partner accepts the resignation of Mr. Bastiaan Lodewijk Melchior Schreuders as “Gérant A” of the Company and grants full discharge for his duties and functions.

Third resolution

The Single Partner accepts the resignation of Mr. Willem Adriaan Blijdorp as “Gérant B” of the Company and grants full discharge for his duties and functions.

Fourth resolution

The Single Partner resolves to appoint as “Gérant A” for an unlimited duration:

Mr Rob Kemmerling, born at Heerlen (The Netherlands) on 22 March 1965 residing professionally at 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Fifth resolution

The Single Partner resolves to appoint as “Gérant A” for an unlimited duration:

Mr Claude Zimmer, born at Luxembourg on 18 July 1956 residing professionally at 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Sixth resolution

The Single Partner resolves to appoint as “Gérant B” for an unlimited duration:

The company LuxGlobal Management S.à r.l., having its registered office at L-213 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159893.

Seventh resolution

The Single Partner resolves to change the corporate seat and registered address to 50, rue Charles Martel, 1st floor, 2134 Luxembourg.

Article 2.1. of the Articles of Incorporation is therefore amended as follows:

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand

Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bakery Technology 4, une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-7610 Larochette, 18, Place Bleech, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195006. La Société a été constituée le 18 février 2015 en vertu d'un acte notarié, publié au numéro 1007 du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 16 avril 2015.

A comparu:

Sarabel Bakery Investment S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, rue Charles Martel, 1st floor, 2134 Luxembourg, RCS Luxembourg 180570, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Rob Kemmerling, avec adresse professionnelle à 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des 12.500 parts sociales du capital social de la Société, chaque part ayant une valeur nominale de EUR 1.-

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Acceptation de la démission de Andreas Management Services S.à r.l. comme «Gérant A» de la Société et décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

2) Acceptation de la démission de M. B.L.M. Schreuders comme «Gérant A» de la Société et décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

3) Acceptation de la démission de M. W.A. Blijdorp comme «Gérant B» de la Société et décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

4) Nomination de Monsieur Rob Kemmerling comme «Gérant A».

5) Nomination de Claude Zimmer comme «Gérant A».

6) Nomination de la société LuxGlobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 159.893 comme «Gérant B».

7) Transfert du siège social au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage, 2134 Luxembourg.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Andreas Management Services S.à r.l. comme «Gérant A» de la Société et lui donne décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

Deuxième résolution

L'Associé unique accepte la démission de M. Bastiaan Lodewijk Melchior Schreuders comme «Gérant A» de la Société et lui donne décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

Troisième résolution

L'Associé unique accepte la démission de M. Willem Adriaan Blijdorp comme «Gérant B» de la Société et lui décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer Monsieur Rob Kemmerling, né à Heerlen (Pays-Bas) le 22 Mars 1965 avec adresse professionnelle à 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg comme «Gérant A» pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de nommer Monsieur Claude Zimmer, né à Luxembourg le 18 Juillet 1956 avec adresse professionnelle à 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg comme «Gérant A» pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé unique décide de nommer LuxGlobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 159.893 comme «Gérant B» pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage, à L-2134 Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2.1. des statuts comme suit:

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le notaire soussigné, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. KEMMERLING et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 27 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13673. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105586/141.

(160078269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Belair House, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.782.

1. Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 21/04/2016:

10. Renouvellement du mandat du réviseur:

Le Conseil d'administration renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de Ernst & Young pour une durée de un an, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2016105588/11.

(160078016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Boson Energy, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op Der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 143.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mai 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016105593/11.

(160078817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Bridgepoint Europe V Investments (2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.144.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BEV Nominees Limited, ayant son siège social au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 9156447, et European Software (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12,500.-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.205755 que deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe B de la Société ont été transférées par BEV Nominees Limited, préqualifiée, au profit de European Software (Holdings) S.à r.l, préqualifiée, le 8 mars 2016.

En conséquence de ce qui précède au 8 mars 2016, BEV Nominees Limited, préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe B dans la Société, et European Software (Holdings) S.à r.l., préqualifiée, détient 2.500 parts sociales de classe B dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016105594/20.

(160078424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Bagama Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.731.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mai 2016.

BAGAMA HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2016105595/13.

(160077869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Barlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 28.300.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 11 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016105597/19.

(160077900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Barlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 28.300.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016105598/11.

(160077900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

C + P Furniture Systems Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 168.027.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2016105625/13.

(160077388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

C. & M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 45.391.

Il est signalé que l'adresse de Mme Christine LAURENT, administrateur de la société C. & M. S.A., et de M. Pierre CHOQUET administrateur et administrateur-délégué de la société C. & M. S.A. est, à partir du 11 avril 2016, au 33, rue Jean Arp (App.13 Et.1), L-8166 Bridel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105626/11.

(160077648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Caccini Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 159.157.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105627/10.

(160077730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Campo Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 175.483.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2016

Démission de Madame Elise Lethuillier de son mandat de gérant en date du 11 avril 2016,

Nomination, en tant que gérant, de Monsieur Emmanuel Manega, né le 20 novembre 1976 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 16 boulevard Emmanuel Servais L-2535 à Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Nomination, en tant que gérant, de Monsieur Julien Bellony, né le 16 mai 1973 à Clermont-Ferrand, demeurant professionnellement au 16 boulevard Emmanuel Servais L-2535 à Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016105628/18.

(160077530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Candriam Luxembourg, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.647.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016:

Il a été procédé aux nominations statutaires suivantes:

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de:

- ratifier la décision du Conseil d'administration de la Société du 11 décembre 2015 de coopter Monsieur Christopher O. Blunt (ayant son adresse professionnelle 51 Madison Avenue, New York 10010, USA) avec effet immédiat en tant qu'Administrateur de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019, suite à la démission de Monsieur John Y. Kim avec effet au 1^{er} décembre 2015;

- renouveler les mandats venant à échéance de Messieurs Jean-Yves Maldague et Naïm Abou-Jaoudé pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019;

- renommer Monsieur Jean-Yves Maldague à la fonction d'Administrateur délégué de la Société.

A l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante:

Nom de l'Administrateur	Fonction	Adresse professionnelle	Expiration du mandat
Yie-Hsin Hung	Président	51, Madison Avenue, New York 10010, USA	AGO 2019
Jean-Yves Maldague	Administrateur délégué	136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg	AGO 2019
Naïm Abou-Jaoudé	Administrateur	200 Aldersgate Street, 13 th floor, GB-London EC1A 4HD	AGO 2019
Christopher O. Blunt	Administrateur	51, Madison Avenue, New York 10010, USA	AGO 2019
John T. Fleurant	Administrateur	51, Madison Avenue, New York 10010, USA	AGO 2019
John M. Grady	Administrateur	51, Madison Avenue, New York 10010, USA	AGO 2019

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la nomination de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, dont le siège social se situe 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice 2016, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 de la Société.

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Candriam Luxembourg, société en commandite par actions

Naïm Abou-Jaoudé / Jean-Yves Maldague

Administrateur-Directeur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2016105629/37.

(160077601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.298.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 17 mars 2016

Le Conseil d'Administration nomme la Société nommée Ernst & Young, S.A. (siège 35 E Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, n° RCS B. 47771), en tant que réviseur d'entreprise de la Société, afin d'effectuer l'audit des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le mandat d'Ernst & Young, S.A. se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour CETREL Securities S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016105634/16.

(160077937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

CLS International, Compagnie Luxembourgeoise de Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8190 Kopstal, 8, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 205.944.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND SIXTEEN, ON THE FOURTH DAY OF THE MONTH OF MAY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Pierre GUSTIN, licencié en droit, born in Bruxelles on 8 September 1955, residing in 8, rue Schmitz, at L-8190 Kopstal, Grand Duchy of Luxembourg,

2) Mrs Christine DE LAMINNE, nurse, born in Liège on 10 October 1956, residing in 8, rue Schmitz, at L-8190 Kopstal, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Pierre GUSTIN prenamed, by virtue of a proxy given on 29 April 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is to perform all activities and advisory assistance, consultancy services, directly or indirectly, related to international consulting, insurance consultancy, commercial officer, economic advises both in Luxembourg and/or abroad to individuals or companies. This implies all services including consulting, support, coordination, monitoring, technical expertise and interim management.

The Company may also carry out trade, buy and sell goods and or raw materials.

The Company may also provide the organisation of events and trips.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may assume the management of other companies, perform directorships in all companies both in Luxembourg and abroad, these mandates being performed free of charge or against remuneration.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name Compagnie Luxembourgeoise de Services International S.à r.l., in short "CLS International"

Art. 5. The registered office is established in the Municipality of Kopstal.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EURO) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500.-) shares with a par value of ONE EURO (1.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties declare to subscribe for the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500.-) shares as follows:

- Mr Pierre GUSTIN prenamed: SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY (6,250) shares
- Mrs Christine DE LAMINNE prenamed: SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY (6,250) shares.

Total: TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500.-) shares,
and declare to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the shareholders

The shareholders take unanimously the following resolutions:

- 1) The Company will be administrated by the following sole manager:

Mr Pierre GUSTIN prenamed.

- 2) The address of the corporation is fixed at 8, rue Schmitz, at L-8190 Kopstal, Grand Duchy of Luxembourg.

Declarations

The undersigned notary informs the appearing parties that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing parties.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE QUATRE MAI.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont Comparu:

1) Monsieur Pierre GUSTIN, licencié en droit, né à Bruxelles le 8 septembre 1955, demeurant au 8, rue Schmitz, à L-8190 Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg,

2) Madame Christine DE LAMINNE, infirmière, née à Liège le 10 octobre 1956, demeurant au 8, rue Schmitz, à L-8190 Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Pierre GUSTIN prénommé, en vertu d'une procuration datée du 29 avril 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la réalisation de toutes les activités et les services de consultance liés directement ou indirectement au consulting international, conseil en assurances, agent commercial, conseil économique tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à des particuliers ou à des entreprises. Cela implique tous les services incluant le conseil, l'assistance, la coordination, le suivi, l'expertise technique et la gestion temporaire.

La société pourra également effectuer le commerce, acheter et vendre des biens et/ou des matières premières.

La Société a également pour objet l'organisation d'évènements et de voyages.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

Elle pourra assumer la gestion d'autres sociétés, exercer des mandats sociaux dans toutes sociétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger et cela à titre gratuit ou en contrepartie d'une rémunération.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: Compagnie Luxembourgeoise de Services International S.à r.l. en abrégé «CLS International»

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Kopstal.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ces parties comparantes ont déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) parts sociales comme suit:

- Monsieur Pierre GUSTIN prénommé: SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (6.250) parts sociales,
 - Madame Christine DE LAMINNE prénommée: SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (6.250) parts sociales,
 - Total: DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) parts sociales,
- et ont déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR).
et ont déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

Décision des associés

Les associés ont ensuite pris les décisions suivantes à l'unanimité:

1) La Société est administrée par le gérant unique suivant:

Monsieur Pierre GUSTIN prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixée au 8, rue Schmitz, à L-8190 Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclarations

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. GUSTIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016105643/267.

(160077997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Café du Stade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 12, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 92.439.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105650/9.

(160078268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Triangle Holding III S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 205.862.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of April
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED:

Triangle Holding II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and under registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of power of attorney given under private seal.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Triangle Holding III S.à r.l."

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing..

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2016.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire capital as follows:

Triangle Holding II S.à r.l., prenamed, has subscribed to:

twelve thousand five hundred Shares	12,500 Shares
TOTAL: twelve thousand five hundred Shares	12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of thirty five thousand Euro (EUR 35,000) out of which twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty two thousand five hundred Euro (EUR 22,500) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of thirty five thousand Euro (EUR 35,000) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company is fixed at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

2.2 Ms. Andrea Neuböck-Escher, born on 4 March 1982 in Bad Ischl, Austria, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 25, rue Général Patton, L-2317 Howald, and;

2.4 Mr. John Lhoest, born on 12 August 1984, in Huy, Belgium, with professional address at 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

Triangle Holding II S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Triangle Holding III S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). Accessoirement à cette assistance, la Société peut également fournir une assistance administrative et publicitaire à ses Sociétés Apparentées.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur des tiers aux obligations de toutes ces Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser toutes les techniques et tous les instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous risques de crédit, les fluctuations du cours de change, les risques de taux d'intérêt et les autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs pré-décrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR), chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés" et individuellement comme "l'Associé".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales disposent de droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale des Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable à la Société ou aux tiers jusqu'à ce que la cession ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant individuellement désigné comme "Gérant"). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent sous la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation d'un Gérant de la Société. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, en le désignant comme mandataire par écrit, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples transmises par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou via un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance peuvent être signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance lors de cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique sont documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à constituer en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiennent à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Triangle Holding II S.à r.l., prénommé, a souscrit à:

Triangle Holding II S.à r.l., prénommé, a souscrit à:

Douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de trente cinq mille Euros (35.000 EUR), dont douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) seront alloués au capital social de la Société et vingt deux mille cinq cent Euros (22.500 EUR) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de trente cinq mille Euros (35,000 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mme Andrea Neuböck-Escher, née le 04 Mars 1982 à Bad-Ischl, Autriche, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 25, rue Général Patton, L-2317 Howald; et

2.4 M. John Lhoest, né le 12 Août 1984 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2016. Relation: EAC/2016/9036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016104544/464.

(160075944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Dynamax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 108.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103123/9.

(160074440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

GNBL S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.862.

DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

GNBL HOLDING ApS, a Danish company, registered with the Danish Trade Register, under number CVR-NR 28900287 and having its registered office at Skodsborgvej 48A, 2830 Virum, Denmark (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Charlotte MORTZ-KEZIC, Attorney-at-law, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28th April 2016.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The company GNBL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.862, has been incorporated under the denomination NREP TRANSACTIONS HOLDING 5 S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg on 19 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2116 on 27 September 2007 (hereafter referred to as the "Company"). The by-laws have been amended pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 13. February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 746 on 27 March 2008.

- The Company's capital is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twentyfive euro (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

- The Sole Shareholder is the owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator of the Company.

- The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the articles of association of the Company and that it approves the financial situation of the Company for the period from 1 January 2016 to 31 March 2016.

- The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is, as sole shareholder of the Company, vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all liabilities of the Company (including tax liabilities), any known but unpaid liabilities and in particular any hidden and unknown liabilities at the present time; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and closed.

- The Sole Shareholder hereby grants full discharge to the current managers of the Company for their mandate as managers of the Company up to this date.

- The books, documents and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the former registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the Company was dissolved.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le onze mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GNBL HOLDING ApS, une société danoise, enregistrée au Registre du Commerce danois sous le numéro CVR-NR 28900287 et ayant son siège social à Skodsborgvej 48A, 2830 Virum, Danemark (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Charlotte MORTZ-KEZIC, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 avril 2016.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société GNBL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.862, a été constituée sous la dénomination de NREP TRANSACTIONS HOLDING 5 S.à r.l., suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2116 du 27 septembre 2007 (ci-après dénommée la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 746 du 27 mars 2008.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'Associé Unique est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

- L'Associé Unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il approuve la situation financière de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné, et qu'il est, en tant qu'associé unique de la Société, investi de tout l'actif de la Société et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif de la Société (charges fiscales comprises), tout passif connu mais impayé, et en particulier tout passif dissimulé et inconnu à ce jour; en conséquence la liquidation de la Société est à considérer comme effectuée et clôturée.

- L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les livres documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. MORTZ-KEZIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 mai 2016. 2LAC/2016/10153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113596/99.

(160087237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Estate Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.437.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103158/9.

(160074807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Ancelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.035.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "Ancelux S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174035, en date du 9 mai 2016, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 mai 2016, relation: 2LAC/2016/10006, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE dans la version française:

«ONT COMPARU:

1. Anvilux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec un capital social de quatre millions neuf cent huit mille euros (4.908.000.-EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.397,

2. Anvilux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec un capital social de vingt-et-un millions trente mille euros (21.030.000.-EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.429,

Spectrum ANC Blocker Inc., une limited partnership existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 140, New Montgomery Street, 20th Floor, San Francisco, Californie 94105, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès de Division of Corporations of the Delaware Department of State sous le numéro 5391882,"

(...)"

AU LIEU DE:

"ONT COMPARU:

3. Anvilux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec un capital social de quatre millions neuf cent huit mille euros (4.908.000.-EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.397,

4. Anvilux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec un capital social de vingt-et-un millions trente mille euros (21.030.000.-EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8 172.429,

Spectrum ANC Blocker Inc., une limited partnership existant selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapour 068912 et immatriculée auprès de Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 5391882,"

(...)"

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/10618. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Isabelle NEU.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016115036/45.

(160089109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.
